

ORDRE DU JOUR DU 11 JANVIER 2016

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2015
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - MDDELCC – Suivi dossier du site ex-Compostage Mauricie Inc.
 - MDDELCC – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles Année 2015
 - Le Bulletin des Chenaux – Offre d'un contrat de diffusion
 - Ministère de la Sécurité publique – en regard de notre résolution 2015-10-106
6. Dépôt du certificat global de crédits pour 2016
7. Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2015
8. Résolution pour la nomination du maire suppléant
9. Résolution relative à des travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports - année 2016
10. Résolution d'adjudication du contrat concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide
11. Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats
12. Résolution relative à des arrangements de paiement pour deux comptes de taxes impayés
13. Questions diverses
14. Période de questions
15. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 11 janvier 2016 à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Frédéric Morissette, conseiller Robert Normandin, conseiller Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 13, comme suit :

- a. Résolution concernant le paiement de factures
- b. Défi Mauricie / 10^e Édition

3. Résolution 2016-01-01

Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2015

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de décembre 2015, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2016-01-02

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de décembre 2015, **datée 8 janvier 2016**, du chèque **3165 à 3188** et du prélèvement **559 à 576** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **25 379.85 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs**) datée du **8 janvier 2016**, pour un montant de **22 433.19 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de décembre 2015, datée du **6 janvier 2016**, pour les salaires versés du numéro # **503451** au numéro # **503474**; pour un montant total de **9 421.80 \$**.
- la **liste des comptes fournisseurs à payer** pour l'année **2016**, rédigée par la directrice générale, pour un montant totalisant la somme de **13 372.03 \$**, soit pour les factures que nous devons acquitter avant le 31 janvier prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. MDDELCC – Suivi dossier du site ex-Compostage Mauricie Inc.

Monsieur Pierre Boucher, directeur régional du ministère de l'Environnement de Trois-Rivières, répond au courriel que la directrice générale lui a adressé le 8 décembre 2015; en regard de la réhabilitation du terrain du site d'ex-Compostage Mauricie.

b. MDDELCC – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles Année 2015

Le ministère nous transmet le formulaire comprenant le détail du calcul de la subvention 2015 qui nous sera versée dans le cadre de ce programme. Rappelons que sur les redevances reçues pour l'élimination des matières résiduelles, entre le 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015, les subventions redistribuées aux municipalités pour l'année 2015 correspondent à 85 % des redevances régulières et à 33 % des redevances supplémentaires. La somme que notre municipalité a versée pour les deux redevances en 2015 est de 4 728 \$ et la somme que nous recevons du programme est de 5 318.14 \$. Il est intéressant de prendre connaissance des données relatives aux quantités éliminées, qui permettent à notre municipalité une très bonne performance.

c. Le Bulletin des Chenaux – Offre de contrat de diffusion

Monsieur Lucien Gélinas, directeur général de ce seul média écrit 100 % local de la MRC des Chenaux, nous sollicite pour conclure avec la Municipalité un contrat de diffusion pour l'année 2016. L'offre est d'une somme de 680.00 \$ (plancher de 500 \$ auquel s'ajoute 0.10 \$ par habitant) somme allouée pour la parution d'avis durant 1 an. Le conseil fera une évaluation sur cette offre avant de prendre une décision

d. Ministère de la Sécurité publique – en regard de notre résolution 2015-10-106

Madame Marie Gagnon de ce ministère, nous informe de la situation en regard des renseignements que détiennent les autres ministères ou organismes gouvernementaux, dans notre requête de rendre accessible à la municipalité; certains renseignements détenus par la Société de l'assurance automobile du Québec. En conclusion selon notre besoin, nous devons adresser une demande au ministère ou au service concerné.

6. Dépôt du certificat global de crédits pour 2016

En vertu de l'article 4.1 du *Règlement 2007-359 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, je, soussignée Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, atteste que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a adopté, le 22 décembre 2015, le budget 2016 accordant les crédits aux activités municipales pour acquitter les charges, comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
DESCRIPTIONS	2016
<u>CHARGES</u>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	219 851 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	87 721 \$
TRANSPORT	166 670 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	216 883 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	250 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	11 376 \$
LOISIRS ET CULTURE	78 542 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	75 640 \$
Total des charges	856 933 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(31 139) \$
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>	
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	104 532 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	(128 393) \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(10 000) \$
AFFECTATION EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ	65 000 \$
Total conciliation à des fins fiscales	31 139 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATION	- \$

Directrice générale & secrétaire-trésorière.

7. Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2015

La directrice générale dépose une partie des écritures du journal général au 31 décembre 2015, étant donné que les écritures de fin d'année ne sont pas encore rédigées.

8. Résolution 2016-01-03

Résolution pour la nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le conseil nomme un membre du conseil comme maire suppléant dans le cas où le maire, Jean-Claude Milot, serait dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche;

CONSIDÉRANT QUE Frédéric Morissette, conseiller au siège numéro 2 a été nommé pour l'année 2015 et que la nomination se fait de manière séquentielle soit selon le numéro de siège;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nomme Jacques Lefebvre, conseiller au siège numéro 3 à titre de maire suppléant pour l'année 2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2016-01-04

Résolution relative à des travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports - année 2016

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2016, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée Daniel André Thibeault, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme Manon Shallow, directrice générale à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2016-01-05

Résolution d'adjudication du contrat concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT QUE depuis dix (10) ans Somavrac (c. c.) Inc., est l'entreprise à qui la municipalité octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide, étant toujours le plus bas soumissionnaire suite aux appels d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis depuis dix (10) ans ont varié entre 0.283\$/litre à 0.342\$/le litre et que le prix de 2015 a été de l'ordre de 0.310\$/litre;

CONSIDÉRANT QUE Somavrac (c. c.) Inc. nous a soumis une confirmation de prix en date du 11 décembre 2015, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide, soit pour un volume de 14 400 litres à 0.310\$/litre plus les taxes applicables;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, accepte la soumission de Somavrac (c. c.) Inc., pour la fourniture et l'épandage de 14 400 litres d'abat-poussière liquide (chlorure de calcium liquide 35% conforme à la norme BNQ 2410-300/2009) au prix de 0.310 \$/litre, pour un montant total de 4,464.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les conditions sont les mêmes que ceux des années antérieures, c'est-à-dire que la quantité totale par épandage sera de 7 200 litres, il y aura deux épandages selon les dates choisies par l'inspecteur municipal, chaque épandage se fera sur une distance de 1 800 mètres à un taux de 4 000 litres du kilomètre.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2016-01-06

Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats

CONSIDÉRANT QU'en début d'année financière, le conseil doit renouveler les cotisations annuelles et autoriser le paiement de certaines quotes-parts;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le renouvellement des cotisations ainsi que le paiement des quotes-parts, comme suit; taxes applicables s'il y a lieu :

ADMQ	\$ 726.00
CRSBP – Mauricie-Bois-Francs	3 546.66
Fédération Québécoise des Municipalités	888.53
Municipalité de Saint-Maurice (eau)	3 449.00
PG Solutions	4 255.00
Bibliothèque Saint-Luc-de-Vincennes	1 935.00
CTA de Fran-Che-Mont	1 362.00
Transport R. Brouillette Inc. / 6 versements	9 483.33
Xérox / versement mensuel	156.25
Fabrique St-Luc-de-Vincennes	1 000.00

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2016-01-07

Résolution relative à des arrangements de paiement pour deux comptes de taxes impayés

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 8653-62-0401, a discuté avec la directrice générale afin de convenir d'un arrangement de paiement, pour acquitter au cours des prochains mois la presque totalité de son compte de taxes 2015; soit en effectuant un versement mensuel au montant de 200 \$ durant 3 mois (débuté depuis le 18 décembre 2015);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 8447-76-1005, a discuté avec la directrice générale afin de convenir d'un arrangement de paiement, pour acquitter au cours des prochains mois son solde de taxes de 2015 et son compte de taxes 2016; soit en effectuant un versement mensuel au montant de 200 \$ de janvier à décembre 2016 (un acompte de 350 \$ a été versé le 29 décembre 2015);

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers ne seront pas transmis à la MRC des Chenaux, en vue du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, si le conseil accepte ces arrangements de paiement;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte les arrangements de paiement proposés et n'inclura pas ces deux dossiers dans le processus de la vente pour défaut de paiement de taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Questions diverses

a. Résolution concernant le paiement de factures

Il n'y a aucune facture à soumettre au conseil municipal.

a. Défi Mauricie / 10^e Édition

Monsieur le maire sollicite la participation des élus municipaux pour la fin de semaine de Défi Mauricie, qui se tiendra du 30 au 31 janvier prochain. Il mentionne que sans les bénévoles, il serait impensable de tenir une telle activité. La directrice générale informe le conseil municipal que nous avons fait paraître une publicité, dans l'édition du temps des Fêtes du Bulletin des Chenaux qui a été publié en décembre, pour les vœux des Fêtes et pour inviter les gens à Défi Mauricie; puisqu'il n'y avait pas d'autre parution avant ladite activité.

Résolution 2016-01-08

CONSIDÉRANT QUE chaque année le conseil fait paraître une publicité, dans l'encart publicitaire publié par Les Éditions communautaire des Chenaux (Bulletin des Chenaux) pour Défi Mauricie et que pour 2016 il fallait faire ladite publicité dans l'édition du temps des Fêtes, soit avant la tenue de l'activité;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition Nicole Grenon, appuyée Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes entérine l'achat d'une publicité format 1/2 de page, au montant de 225.00\$ plus les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Période de questions

Aucune présence.

15. Résolution 2016-01-09

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 15.

/ _____ / / _____ /
Jean-Claude Milot, Maire Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trésorière